Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter En savoir plus

Les actions de prévention

Dès votre retour, **informez la CNMSS de votre nouvelle adresse en France** afin de bénéficier des actions de prévention nationales selon votre âge et votre éligibilité.

> Vous pouvez déclarer votre nouvelle adresse directement en ligne sur ameli.fr.

Prévention bucco-dentaire

Pour les enfants et jeunes adultes âgés de 3 à 24 ans

Consultez la notice "Mes dents, c'est tout le temps".

Pour les femmes enceintes

Voir le guide Maternité de la CNMSS

Dépistage des cancers

Voir la rubrique "Prévention santé" sur le site cnmss.fr

Sevrage tabagique

Arrêt du tabac, quelle prise en charge ?

Vaccination antigrippale

Un bon de prise en charge est adressé aux personnes éligibles à la vaccination.
Vous n'avez pas reçu de bon ?

Plus d'informations dans la rubrique Vaccination sur le site cnmss.fr

Pensez à prendre rendez-vous

pour certaines consultations utiles : en gynécologie, en dermatologie (dépistage mélanome), chez un ophtalmologue...

VOIR AUSSI

- La rubrique "Prévention santé"

Dernière mise à jour : 12/2023